

Questions/réponses

Objet : Fourniture de produits consommables et matériel pour l'Université de Haute-Alsace.

Questions 1 :

Bonjour, Bien qu'il soit indiqué dans l'onglet 1 du BPU, que l'onglet 3 "BPU PSE à renseigner" ne doit pas être obligatoirement complété, Il n'y a pas d'onglet 3 dans le BPU mis en ligne. Est-ce correct ?
Merci

Réponse 1 :

Le nombre d'onglets dans le BPU a été mis à jour : il comporte désormais uniquement 2 onglets au lieu de 3 comme indiqué précédemment.

Questions 2 :

Ligne 64 : les pulvérisateurs demandés sont à quelle utilisation ? * Ligne 45 à 47 : devrions nous préciser le nombre de lavage ? * Pourriez-vous insérer une colonne pour le prix unitaire diluer ?

Réponse 2 :

Les pulvérisateurs sont prévus pour des produits concentrés, tels que ceux utilisés pour le traitement, la désinfection ou l'entretien des surfaces.

Oui, il est pertinent de préciser le nombre de lavages pour les franges de lavage listées aux lignes 45 à 47 afin d'évaluer leur durabilité et leur coût à long terme, dans la colonne remarque, la prise en compte du nombre de lavages est optionnelle et dépendra de la cohérence des informations fournies par les candidats.

Le tableau BPU fournit déjà les éléments nécessaires (taux de dilution et prix au litre HT) pour calculer le prix unitaire dilué. L'ajout d'une colonne dédiée n'est donc pas requis, car nous effectuerons une analyse en fonction du produit proposé (concentré ou prêt à l'emploi).

Questions 3 :

Bonjour, Ligne 66 : peut-on faire référence à la norme NF EN 16615 pour évaluer le décrochage microbien en utilisant un bandeau microfibre type " Décitex " ?

Réponse : 3 :

Oui, il est possible de faire référence à la norme NF EN 16615 pour évaluer le décrochage microbien en utilisant un bandeau microfibre de type "Décitex". Indiquez cette référence dans la colonne "remarque".

Questions 4 :

Bonjour, Ligne 28 : deux unités de mesure sont indiquées (pastille & kg), or le volume annuel est uniquement exprimé en pastilles. Dans ce cas, comment les fournisseurs qui répondront en kg pourront-ils calculer le prix par conditionnement client ?

Réponse 4 :

Vous pouvez préciser le nombre de lavages (ou pastilles) correspondant à leur conditionnement en kg, comme déjà indiqué dans la colonne « remarque ».

Les candidats devront indiquer le poids total de leur conditionnement et le nombre de lavages/pastilles qu'il permet.

Le prix par conditionnement client sera alors calculé en fonction du nombre de pastilles équivalent au volume annuel demandé (ici, 2800 pastilles).

Exemple de calcul :

Si un candidat propose un sac de 15 kg et précise qu'il correspond à 1250 pastilles :

$1 \text{ pastille} = 15 \text{ kg} / 1250 = 0,012 \text{ kg (12 g)}$

Pour 2800 pastilles: $2800 \times 0,012 \text{ kg} = 33,6 \text{ kg}$

Le prix pour 2800 pastilles sera donc le prix au kg multiplié par 33,6.